

Les Rogations (lundi, mardi et mercredi avant l'Ascension)

Le mot « Rogation » vient du latin *rogare*, qui signifie *demander*. Ce terme sert à qualifier cette période de l'année car l'Évangile du dimanche précédent comprend le passage "demandez ce que vous voudrez et cela vous sera accordé" (Jean 15, 7). Ce dimanche lui-même était appelé dimanche des Rogations. Ce jour marquait, avant le concile Vatican II, le début d'une période de trois semaines pendant laquelle la célébration des mariages était interdite par les Églises catholique et anglicane.

Les fidèles observaient traditionnellement pendant les Rogations un jeûne afin de se préparer à la célébration de l'Ascension et les prêtres bénissaient les cultures. Cette fête, introduite par saint Mamert en 470 dans la vallée du Rhône, est étendue à toute la Gaule lors du concile d'Orléans (511). À cette époque, les rogations ont pris la place, dans le calendrier, de la fête romaine des *robigalia*, célébrations cultuelles pour la protection des céréales contre la rouille qui se déroulaient le 6e jour avant les calendes de mai. Le récit de l'institution de Saint Mamert nous est connu par une homélie de Saint Avit, successeur de Mamert à la tête de l'évêché.

Lors de la réforme liturgique catholique en 1969, le nouveau *Calendarium romanum* a maintenu les prières des Rogations, mais en précisant qu'elles pouvaient ne pas être célébrées à la même date sur toute la terre. Il demandait aux conférences épiscopales d'en fixer la discipline (à ce jour, la conférence épiscopale française n'a rien fixé).

Le calendrier liturgique tridentin remis à l'honneur par le pape Benoît XVI a conservé cette fête.

(source Wikipédia)

Litanies mineures pour les trois jours des Rogations (dans la forme extraordinaire du rite romain)

Pendant la procession, on chante les *Litanies des saints* suivies du psaume 69, des versets et leurs répons, d'oraisons.

"O Dieu tout-puissant, nous implorons de votre bonté que les fruits de la terre, que vous daignez nourrir en leur ménageant la chaleur et la pluie, soient pénétrés de la rosée de vos bénédictions, et que ce peuple qui vous appartient puisse toujours vous remercier de vos dons, de sorte que grâce à la fertilité de la terre les affamés soient comblés de biens et que le pauvre et l'indigent célèbrent la gloire de votre nom. Par le Christ notre Seigneur."

La Messe:

Dans la forme extraordinaire, la messe est propre (en violet, sans *Gloria* même au Temps pascal, Préface de Pâques, on n'allume pas le Cierge pascal). Dans la forme ordinaire "on prendra parmi les formulaires *Pour diverses circonstances* celui qui conviendra le mieux à l'objet de la supplication." (Cf Calendrier liturgique de la Province ecclésiastique de Lyon, 2019, p. 51)